

## NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 1 : CONFORMITE AUX NORMES IFRS

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « États financiers consolidés », les états financiers consolidés de CDG Capital sont préparés depuis le 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1er janvier 2007, en conformité avec les normes comptables internationales, adoptées par l'Union Européenne.

Pour établir et publier les présents états financiers consolidés, CDG Capital applique :

- les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit tel qu'il a été modifié ;
- le référentiel de l'IASB (International Accounting Standards Board), qui comprend :

- les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs annexes et guides d'application ;
- les interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et SIC (Standards Interpretation Committee).

## NOTE 2 : PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

## Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche. Ils sont établis sur la base des conventions de la juste valeur et du coût historique :

- Juste valeur : pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, actifs disponibles à la vente et instruments dérivés ;
- Coût historique : pour les autres actifs financiers tels que les prêts et créances et les dettes et pour les autres actifs et passifs non financiers, notamment les immobilisations corporelles et incorporelles.

## Bases de présentation

Le référentiel IFRS ne prévoit pas de modèle particulier pour la présentation des états financiers. Pour les établissements de crédit et activités assimilées, il y a lieu de retenir une présentation de l'état de la situation financière par ordre de liquidité. CDG Capital retient pour ses états financiers consolidés le modèle indiqué par Bank Al Maghrib au niveau du Chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

## METHODES D'ÉVALUATION GÉNÉRALES

## 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès la date de leur mise en service.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont constitués essentiellement par des logiciels acquis, comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et/ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition. Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Les logiciels dont la durée d'utilité est définie sont amortis sur une période allant de 5 à 7 ans.

## Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « coûts d'emprunts ».

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné, qui sont immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués linéairement en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

- Immeubles et constructions :

	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	CATÉGORIE D
COMPOSANTS	Terrassement	Menuiserie extérieure	Étanchéité	Plomberie et sanitaire
	Gros œuvre	Menuiserie intérieure	Électricité	Détection et protection incendie
		Revêtement sol et mur intérieur	Pré câblage tél. & inf.	Ascenseurs
		Revêtement façade	Grands Travaux de Construction	Climatisation VMC
		Faux plafond		Stores
		Cloisons amovibles		Peinture Miroiterie
		Faux plancher informatique		Réseau téléphonique
		Couvre joint de dilatation		Signalisation
		Aménagement extérieur		
	DURÉE D'UTILITÉ	70 ans	30 ans	15 ans

- Autres immobilisations corporelles :

Éléments	Durée d'amortissement
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 à 20 ans
Agencements et aménagements	10 ans

L'ensemble de ces dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

## Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus à des fins locatives et/ou pour valoriser le capital, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou pour les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40 « immeubles de placement », les immeubles de placement sont comptabilisés au coût amorti diminué des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

## 2. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au Groupe. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs, au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au niveau de l'état de la situation financière en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Pour les contrats de location simple où le Groupe est preneur, les paiements effectués (autres que les coûts de services tels que l'assurance et la maintenance) sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat global sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

## 3. Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les Goodwills et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur correspond aux différentes entités identifiées.

Lorsque la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au niveau de l'état de la situation financière du Goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 5 ans et du calcul d'une valeur terminale. Le calcul de cette valeur est effectué via la projection du cash-flow normalif à l'infini. Les taux d'actualisation retenus pour ces calculs sont les coûts moyens pondérés du capital.

## 4. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs non courants destinés à être cédés satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouverte par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit être engagée dans un plan de vente et que cette dernière soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif, ou le groupe d'actifs, a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté s'il est engagé dans un processus de sortie d'actifs ou d'activités et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au niveau de l'état de la situation financière. Les éventuelles dettes liées à ces actifs non courants destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif de l'état de la situation financière.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au niveau de l'état du résultat global, distinctement du résultat des activités poursuivies.

## 5. Instruments financiers

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

## Évaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. À défaut, CDG Capital utilise des techniques de valorisation reconnues.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, CDG Capital retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut aboutir à une estimation fiable, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ». Toutefois, une information est fournie en annexe.

## Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés par les actifs financiers dans une des quatre catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

## Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39 « Instruments financiers », ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par CDG Capital.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, permet de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciation.

## Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Placements détenus jusqu'à l'échéance » (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable. Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans).

Les titres comptabilisés dans cette catégorie sont évalués au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote au taux d'intérêt effectif (létalement actuariel).

CDG Capital n'a pas retenu cette catégorie d'actifs financiers.

## Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenu fixe ou déterminable. Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation. En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

## L'activité de crédit

Les crédits sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », ils sont évalués initialement à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie de l'état du résultat global.

## Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue, égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client. On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de provisions et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

## Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 « Instruments financiers » comme la catégorie par défaut. Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie de l'état du résultat global ;
- les variations de juste valeur sont enregistrées dans une composante séparée des capitaux propres recyclables « gains ou pertes latents ou différés ». En cas de cession, ces variations sont constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise, est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

## Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La reprise de cette perte de valeur par l'état du résultat global ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

## Dettes

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au niveau de l'état de la situation financière en dettes envers les établissements de crédits, en dettes envers la clientèle ou en dettes représentées par un titre.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location.

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au niveau de l'état de la situation financière pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés peut se résumer de la manière suivante :

- Application de la comptabilité de couverture : pour les couvertures de flux futurs de trésorerie (cash flow hedge), la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement en capitaux propres et la part inefficace impacte l'état du résultat global ;
- Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat.

## Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation » est sorti de l'état de la situation financière en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

## 6. Impôts différés

La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs de l'état de la situation financière, à l'exception des Goodwills.

Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au niveau de l'état du résultat global de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

## 7. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les passifs éventuels, hors regroupement d'entreprises ne sont pas comptabilisés. Toutefois, il y a lieu de les mentionner en annexes s'ils sont significatifs.

## 8. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 9. Produits nets de commissions sur prestations de services

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, tels certaines commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, tels les commissions relatives aux activités de conseil, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur gestions de titres, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique Produits de commissions - Prestation de services et autres.

## 10. Frais de personnel

La rubrique frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel, elle intègre notamment les rémunérations du personnel, ainsi que les charges sociales y afférentes.

## 11. Coût du risque

La rubrique « coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques de l'état du résultat global correspondantes.

## 12. Autres produits de l'activité

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans le paragraphe « chiffre d'affaires ». Ils comprennent principalement les produits générés par les filiales de CDG Capital.

## 13. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions éventuelles d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'actions d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instruments financiers ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

## 14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

## 15. Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante d'une entreprise qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances.

## 16. Principes de consolidation

Les comptes consolidés de CDG Capital sont établis semestriellement à partir des comptes individuels de CDG Capital et de toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

## Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

Les filiales détenues par CDG Capital étaient consolidées selon le Plan Comptable des Établissements de Crédit en utilisant la méthode de la mise en équivalence. En IFRS, les filiales sont consolidées en retenant la méthode de l'intégration globale.

Une liste des filiales du Groupe à la date de clôture est fournie en annexe.

Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue et des éventuelles pertes de valeur de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée, selon la méthode de la mise en équivalence, qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes, ou
- le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que Goodwill mais n'est pas présenté au niveau de l'état de la situation financière parmi les autres Goodwills du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Le Groupe a fait le choix, comme autorisé par la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises », de consolider selon la méthode de la mise en équivalence les entités sur lesquelles il exerce un contrôle conjoint.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer un contrôle conjoint, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées soit au coût soit conformément aux dispositions de IAS 39 « Instruments financiers ».

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou incluses dans un Groupe destiné à être cédé, classé comme détenu en vue de la vente) sont comptabilisées conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Retraitements de consolidation

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

## Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes semestriels arrêtés AU 30 JUIN 2013.

## 17. Regroupements d'entreprises

Le Groupe retient la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le Goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « Goodwill ».

## 18. Goodwill

Le Goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le Goodwill est comptabilisé à l'actif de la situation financière. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de perte de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au niveau de l'état de la situation financière. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat, et ce après revue et réestimation de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du Goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er janvier 2007, le Goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains. Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2007 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1er janvier 2007 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS ».

## 19. Liste des normes et interprétations non applicables au Groupe

IFRS 2	: Paiement fondé sur des actions
IFRS 4	: Contrats d'assurances
IFRS 6	: Prospection et évaluation des ressources minérales
IAS 11	: Contrats de construction
IAS 26	: Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite
IAS 29	: Information financière dans les économies hyperinflationnistes
IAS 41	: Agriculture
IFRIC 1	: Variation des passifs existants relatifs au démantèlement, à la remise en état et similaires
IFRIC 2	: Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires
IFRIC 5	: Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement
IFRIC 6	: Passifs résultant de la participation à un marché déterminé - déchets d'équipements électriques et électroniques
IFRIC 7	: Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 : information financière dans les économies hyperinflationnistes
IFRIC 8	: Champs d'application de la norme IFRS 2
IFRIC 11	: Actions propres et transactions intragroupes
IFRIC 12	: Accord de concession de services
IFRIC 13	: Programme de fidélité clientèle
SIC 7	: Introduction de l'Euro
SIC 29	: Informations à fournir – accords de concession de services

## NOTE 3 : JUGEMENTS UTILISÉS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Certains montants comptabilisés dans ces comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par le Management, notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Goodwill ;
- Instruments financiers évalués à leur juste valeur ;
- Provisions pour risques et charges.

## NOTE 4 : LISTE DES ENTITÉS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination sociale	30/06/2013		31/12/2012		Méthode de consolidation
	% Intérêt	% Contrôle	% Intérêt	% Contrôle	
CDG Capital	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Consolidante
CDG Capital Gestion	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*
CDG Capital Bourse	73,33%	73,33%	73,33%	73,33%	IG*
CDG Capital Private Equity	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*
CDG Capital Real Estate	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*
CDG Capital Infrastructures	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*

\*IG : Intégration globale

## NOTE 5 : INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

## 5.1. ACTIF

ACTIF	Notes	30/06/2013	31/12/2012
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5.1.1	548 240	27 662
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1.2	2 309 912	28 795
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers disponibles à la vente	5.1.3	2 679 985	4 037 750
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	5.1.4	861 942	320 017
Prêts et créances sur la clientèle	5.1.5	866 757	1 093 568
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements détenus jusqu'à leur échéance			
Actifs d'impôt exigible			22 104
Actifs d'impôt différé	5.1.6	1 608	928
Comptes de régularisation et autres actifs	5.1.7	449 926	441 763
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	5.1.8	33 857	36 710
Immobilisations incorporelles	5.1.8	62 154	53 286
Écarts d'acquisition	5.1.9	98 235	98 235
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>7 842 111</b>	<b>6 160 817</b>

## 5.1.1. Valeurs en caisses, banques centrales, Service des chèques postaux

	30/06/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	426	-	218	-
Banques centrales, SCP	547 814	-	27 445	-
<b>Total</b>	<b>548 240</b>	<b>-</b>	<b>27 663</b>	<b>-</b>

## 5.1.2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	Valeur brute au 31/12/2012		Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30/06/2013		Juste valeur au 30/06/2013	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	28 795	2 363 128	3 011		2 388 912	2 388 912		
<b>Total</b>	<b>28 795</b>	<b>2 363 128</b>	<b>3 011</b>		<b>2 388 912</b>	<b>2 388 912</b>		

## 5.1.3. Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2012		Acquisitions	Cessions	Variation de juste valeur	30/06/2013	
	Valeur brute au	Juste valeur au				Valeur brute au	Juste valeur au
<b>Titres à revenus variables</b>	<b>85 510</b>	<b>144 964</b>	<b>109 482</b>	<b>296</b>	<b>121 288</b>	<b>121 288</b>	
Cotés	14 292	94 478	90 055	296	19 011	19 011	
Non cotés	71 218	50 486	19 427	-	102 277	102 277	
<b>Titres à revenus fixes</b>	<b>3 949 970</b>	<b>48 915 491</b>	<b>50 309 414</b>	<b>380</b>	<b>2 556 427</b>	<b>2 556 427</b>	
Cotés	-	3 339	-	39	3 378	3 378	
Non cotés	3 949 970	48 912 152	50 309 414	341	2 553 049	2 553 049	
<b>Autres</b>	<b>2 270</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 270</b>	<b>2 270</b>	
<b>Total</b>	<b>4 037 750</b>	<b>49 060 455</b>	<b>50 418 896</b>	<b>676</b>	<b>2 679 985</b>	<b>2 679 985</b>	

## 5.1.4. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

	Valeur brute au 31/12/2012		Valeur brute au 30/06/2013		Juste valeur au 30/06/2013	
	À vue					
Comptes ordinaires	101 324	52 544	52 544	52 544		
Prêts et comptes au jour le jour	-	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-	-	-	-	-
<b>À terme</b>	<b>280 981</b>	<b>609 398</b>	<b>609 398</b>	<b>609 398</b>	<b>609 398</b>	<b>609 398</b>
Prêts et comptes à terme	280 981	609 398	609 398	609 398	609 398	609 398
Prêts subordonnés et participants	-	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
<b>Total Brut</b>	<b>382 305</b>	<b>661 942</b>	<b>661 942</b>	<b>661 942</b>	<b>661 942</b>	<b>661 942</b>
Dépréciation	-	-	-	-	-	-
<b>Total Net</b>	<b>382 305</b>	<b>661 942</b>	<b>661 942</b>	<b>661 942</b>	<b>661 942</b>	<b>661 942</b>

## 5.1.5. Prêts et créances sur la clientèle

	Secteur public		Secteur privé		Total	
	Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	30/06/2013	31/12/2012	Total
<b>Crédits de trésorerie</b>		<b>39 466</b>	<b>2 689</b>	<b>42 155</b>	<b>42 132</b>	<b>42 132</b>
- Comptes à vue débiteurs	-	-	-	-	-	1 589
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
- Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-
- Autres crédits de trésorerie	-	39 466	2 689	42 155	40 543	40 543
<b>Crédits à la consommation</b>			<b>4 540</b>	<b>4 540</b>	<b>5 148</b>	<b>5 148</b>
Crédits à l'équipement	-	787 997	-	787 997	920 240	920 240
Crédits immobiliers	-	-	2 356	2 356	2 430	2 430
Autres crédits	-	23 059	0	23 059	109 438	109 438
Intérêts courus à recevoir	-	107	8 838	125	9 070	10 045
Créances en souffrance	-	-	316	316	2 529	2 529
- Créances pré-douteuses	-	-	-	-	-	-
- Créances douteuses	-	-	-	-	-	-
- Créances compromises	-	-	316	316	2 529	2 529
<b>Dépréciation</b>						
- Sur base individuelle	-	-	-	-	-	-
- Sur base collective	-	-	-	-	-	-
<b>Autres créances</b>	<b>419</b>		<b>1 845</b>	<b>2 264</b>	<b>1 606</b>	<b>1 606</b>
<b>TOTAL</b>	<b>419</b>	<b>107</b>	<b>654 361</b>	<b>11 671</b>	<b>666 757</b>	<b>1 093 568</b>

## 5.1.6. Impôts différés actifs et passifs

	31/12/2012	30/06/2013
Actifs d'impôt différé	928	1 608
Passifs d'impôt différé	1 370	1 731
<b>Position nette</b>	<b>(442)</b>	<b>(123)</b>

## 5.1.7. Comptes de régularisation et autres actifs

	31/12/2012	30/06/2013
Comptes de négociation et de règlements	-	-
Produits à recevoir	286 088	259 725
Autres actifs	155 675	190 202
<b>Total</b>	<b>441 763</b>	<b>449 926</b>

## 5.1.8. Immobilisations corporelles et incorporelles

## Immobilisations corporelles

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2012	Acquisitions	Mises hors services et sorties	Valeur brute au 30/06/2013
Terrains et constructions	18 344	-	-	18 344
Matériel, outillage et transport	5 610	13	1 477	4 146
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	50 126	883	121	50 888
Autres	1 930	157	-	2 087
En-cours	102	-59	-	43
<b>Total</b>	<b>76 112</b>	<b>994</b>	<b>1 598</b>	<b>75 508</b>

Amortissement	Cumul amortissements au 31/12/2012	Dotations	Reprises	Cumul amortissements au 30/06/2013
Terrains et constructions	3 654	302	-	3 956
Matériel, outillage et transport	3 354	-1 120	-	2 234
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	26 076	2 631	-	28 707
Autres	6 308	436	-	6 744
En-cours	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>39 402</b>	<b>2 249</b>	<b>0</b>	<b>41 651</b>

Valeur nette	Valeur nette au 31/12/2012	Valeur nette au 30/06/2013
Terrains et constructions	14 680	14 378
Matériel, outillage et transport	2 256	1 912
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	24 050	22 181
Autres	4 378	4 857
En-cours	102	43
<b>Total</b>	<b>36 710</b>	<b>33 857</b>

## Immobilisations incorporelles

Valeur brute au 31/12/2012	Acquisitions	Dotation exercice	Valeur brute au 30/06/2013
Valeur brute	74 109	13 089	87 198
Amortissement	20 823	-	25 044
<b>Valeur nette</b>	<b>53 286</b>	<b>13 089</b>	<b>62 154</b>

## 5.1.9. Écarts d'acquisition

	31/12/2012	Augmentation (acquisition)	Diminution (cession)	Perte de valeur de la période	Autres mouvements	30/06/2013
<b>Valeur brute</b>	<b>98 235</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>98 235</b>
CDG Capital Gestion	93 424	-	-	-	-	93 424
CDG Capital Bourse	4 802	-	-	-	-	4 802
CDG Capital Real Estate	9	-	-	-	-	9
<b>Cumul des pertes de valeur</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
CDG Capital Gestion	-	-	-	-	-	-
CDG Capital Bourse	-	-	-	-	-	-
CDG Capital Real Estate	-	-	-	-	-	-
<b>Valeur nette</b>	<b>98 235</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>98 235</b>

Le Goodwill négatif dégagé sur l'acquisition de la filiale CDG Capital Private Equity a été porté en résultat consolidé de la période d'entrée dans le périmètre de consolidation.

## 5.2. PASSIF

PASSIF	Notes	30/06/2013	31/12/2012
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.2.1	16 233	17 862
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.2.2	1 775 091	2 033 921
Dettes envers la clientèle	5.2.3	2 975 618	2 564 877
Titres de créance émis		0	
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt exigible		23 002	2 766
Passifs d'impôt différé	5.1.6	1 731	1 370
Comptes de régularisation et autres passifs	5.2.4	1 996 849	386 998
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	5.2.5	1 530	1 661
Subventions et fonds assimilés			
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie			
Capitaux propres		1 052 057	1 151 362
Capitaux propres part du groupe		1 042 845	1 141 752
Capital et réserves liées		500 000	500 000
Réserves consolidées		499 433	479 714
Gains ou pertes latents ou différés		-8 970	-7 943
Résultat de l'exercice		52 381	169 960
Intérêts minoritaires		9 212	9 610
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 842 111</b>	<b>6 160 817</b>

## 5.2.1. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	Valeur brute au 31/12/2012	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30/06/2013	Juste valeur au 30/06/2013
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17 862	2 992	4 621	16 233	16 233
Total	17 862	2 992	4 621	16 233	16 233

## 5.2.2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc				Total	
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	30/06/2013	31/12/2012
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>		965	24 780	4 745	30 460	14 099
<b>Valeurs données en pension</b>	1 685 857	-	-	-	1 685 857	2 010 004
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	1 685 857	-	-	-	1 685 857	2 010 004
<b>Emprunts de trésorerie</b>	-	50 000	-	-	50 000	145
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	50 000	-	-	50 000	145
<b>Emprunts financiers</b>	-	-	8 145	-	8 145	8 810
<b>Autres dettes</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Intérêts courus à payer</b>	616	13	-	-	629	863
<b>TOTAL</b>	1 686 473	50 978	32 925	4 745	1 775 091	2 033 921

## 5.2.3. Dettes envers la clientèle

	Secteur public		Secteur privé		Total	
	Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	30/06/2013	31/12/2012	Total
Comptes à vue créditeurs	578	982 213	306 420	101 153	1 390 364	578 241
Comptes d'épargne	-	-	-	-	-	-
Dépôts à terme	250 000	936 735	292 184	12 300	1 491 219	1 939 823
Autres comptes créditeurs	-	-	71 520	-	71 520	11 910
Intérêts courus à payer	-	22 515	-	-	22 515	34 903
<b>TOTAL</b>	250 578	1 941 463	670 124	113 453	2 975 618	2 564 877

## 5.2.4. Comptes de régularisation et autres passifs

	31/12/2012	30/06/2013
Compte de négociation	69 383	1 573 932
Sommes dues à l'Etat	117 978	94 049
Clients avances et acomptes	45 749	22 746
Charges à payer	54 281	37 049
Dividendes à payer	-	150 000
Autres passifs	99 607	119 073
<b>Total</b>	<b>386 998</b>	<b>1 996 849</b>

## 5.2.5. Provisions

Provisions	31/12/2012	Augmentation	Diminution	30/06/2013
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	1 661	-	131	1 530
<b>TOTAL</b>	<b>1 661</b>	<b>-</b>	<b>131</b>	<b>1 530</b>

## Ventilation des provisions

	31/12/2012	30/06/2013
Court terme	1 661	1 530
Long terme	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 661</b>	<b>1 530</b>

## 5.2.6 Analyse des actifs et passifs par durée résiduelle.

	D<= 1 mois	1 mois<D<= 3 mois	3 mois<D<= 1 an	1 an<D<= 2 ans	2 an<D<= 5 ans	D> 5 ans	TOTAL
<b>ACTIF</b>							
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	397 672	210 350	4 872	-	49 048	-	661 942
Créances sur la clientèle	25 289	51	43 395	117	795 320	2 585	868 757
Titres de créance	223 907	204 848	1 689 810	291 505	-	266 367	2 566 427
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>646 868</b>	<b>415 249</b>	<b>1 699 677</b>	<b>291 622</b>	<b>844 368</b>	<b>268 942</b>	<b>4 085 126</b>
<b>PASSIF</b>							
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 766 947	-	-	-	1 275	6 869	1 775 091
Dettes envers la clientèle	1 660 893	292 184	648 441	345 000	29 300,00	-	2 975 618
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 427 840</b>	<b>292 184</b>	<b>648 441</b>	<b>345 000</b>	<b>30 575</b>	<b>6 869</b>	<b>4 750 709</b>

## NOTE 6 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

	30/06/2013	31/12/2012
<b>Engagements de financements et de garantie donnés</b>	<b>1 528 552</b>	<b>1 602 347</b>
<b>Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés</b>	-	-
- Crédits documentaires import	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Ouvertures de crédit confirmés	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
- Autres engagements de financement donnés	-	-
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>	<b>221 018</b>	<b>221 018</b>
- Crédits documentaires import	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Ouvertures de crédit confirmés	221 018	221 018
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
- Autres engagements de financement donnés	-	-
<b>Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés</b>	-	-
- Crédits documentaires export confirmés	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Garanties de crédits données	-	-
- Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
- Engagements en souffrance	-	-
<b>Engagements de garantie d'ordre de la clientèle</b>	<b>1 307 534</b>	<b>1 381 329</b>
- Garanties de crédits données	1 227 841	1 305 733
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	101	-
- Autres cautions et garanties données	79 592	75 596
- Engagements en souffrance	-	-
<b>Engagements de financements et de garantie reçus</b>	<b>1 333 630</b>	<b>1 476 792</b>
<b>Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
- Ouvertures de crédits confirmés	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Autres engagements de financement reçus	500 000	500 000
<b>Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>833 630</b>	<b>976 792</b>
- Garanties de crédits	833 630	976 792
- Autres garanties reçues	-	-
<b>Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers</b>	-	-
- Garanties de crédits	-	-
- Autres garanties reçues	-	-

## NOTE 7 : INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

	Notes	30/06/2013	30/06/2012
+ Intérêts et produits assimilés	7.1	111 264	120 361
- Intérêts et charges assimilées	7.1	(66 995)	(76 033)
<b>MARGE D'INTERET</b>		<b>44 269</b>	<b>44 268</b>
+ Commissions (produits)	7.2	65 373	66 510
- Commissions (charges)	7.2	(5 096)	(5 890)
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>		<b>60 277</b>	<b>60 620</b>
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.3	4 762	895
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.4	(12 915)	6 775
+ Produits des autres activités	7.5	76 946	82 289
- Charges des autres activités	7.5	(8 715)	(16 569)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>164 624</b>	<b>178 278</b>
- Charges générales d'exploitation	7.6	(77 647)	(77 524)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	7.8	(7 964)	(6 233)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>79 013</b>	<b>94 521</b>
Coût du risque	7.9	254	(783)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>79 266</b>	<b>93 738</b>
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	7.10	-	70
+/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition		(3)	-
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>79 263</b>	<b>93 807</b>
- Impôt sur les résultats	7.11	(27 314)	(34 831)
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>51 949</b>	<b>58 976</b>
Intérêts minoritaires		(432)	(302)
<b>RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE</b>		<b>52 381</b>	<b>59 278</b>
Résultat de base par action (en dirhams)	7.12	10,48	11,86
Résultat dilué par action (en dirhams)	7.12	10,48	11,86

## 7.1. Marge d'intérêt

	30/06/2013	30/06/2012
Sur opérations avec les établissements de crédits	3 639	14 776
Sur opérations avec la clientèle	29 062	33 015
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	78 554	72 570
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit bail	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	9	-
<b>Produits d'intérêt</b>	<b>111 264</b>	<b>120 361</b>
Sur opérations avec les établissements de crédits	26 724	32 267
Sur opérations avec la clientèle	38 192	40 875
Actifs financiers disponibles à la vente	1 803	2 655
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-
Sur dettes représentées par titres	-	-
Sur dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit bail	244	287
Autres intérêts et produits assimilés	32	10
<b>Charges d'intérêt</b>	<b>66 995</b>	<b>76 093</b>

## 7.2. Commissions

	30/06/2013			30/06/2012		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	-	250	(250)	9	1 584	(1 575)
Sur opérations avec la clientèle	-	-	0	84	-	84
Sur opérations sur titres	98	2 795	(2 697)	47 366	3 490	43 868
Sur opérations de change	-	-	-	250	-	(250)
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Prestations de services bancaires et financiers	65 275	2 051	63 224	19 051	558	18 493
- Produits nets de gestions d'OPCVM	52 729	-	52 729	8 208	-	8 208
- Produits nets sur moyens de paiement	112	4	108	9 717	2	9 715
- Autres	12 434	2 047	10 387	1 126	556	570
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>65 373</b>	<b>5 096</b>	<b>60 277</b>	<b>66 510</b>	<b>5 890</b>	<b>60 620</b>

## 7.3. Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2013	30/06/2012
Dividendes reçus	-	-
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	-	31
Plus ou moins values latentes sur actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	4 762	864
Solde des relations de couverture des instruments dérivés ne répondant plus aux conditions de la comptabilité de couverture	-	-
Variation de juste valeur des instruments dérivés	-	-
Inefficacité de couverture à la juste valeur	-	-
Inefficacité de couverture de flux de trésorerie	-	-
<b>Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>4 762</b>	<b>895</b>

## 7.4. Résultat sur actifs financiers disponibles à la vente

	30/06/2013	30/06/2012
Dividendes reçus	-	-
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passifs disponibles à la vente	(12 915)	6 775
Dépréciation durable	-	-
Reprise de dépréciation	-	-
Solde des relations de couverture des instruments de couverture de la juste valeur des actifs financiers à la vente lorsque l'élément couvert est cédé	-	-
<b>Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>(12 915)</b>	<b>6 775</b>

## 7.5. Résultat des autres activités

	30/06/2013	30/06/2012
Produits de la promotion immobilière	-	-
Produits sur opérations de location simple	-	-
Variations de juste valeur des immeubles de placement	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurances	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurances	-	-
Autres produits (charges) nets	68 231	65 720
<b>Produits et charges nets des autres activités</b>	<b>68 231</b>	<b>65 720</b>

## 7.6. Charges générales d'exploitation

	30/06/2013	30/06/2012
Charges de personnel	48 768	46 038
Impôts et taxes	3 334	1 983
Services extérieurs et autres charges	25 545	29 502
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>77 647</b>	<b>77 524</b>

## 7.7. Avantages du personnel

Les avantages accordés au personnel du Groupe sont détaillés comme suit :

	30/06/2013	30/06/2012
Salaires	27 846	37 958
Indemnités de retraite	2 229	187
Indemnités diverses	14 937	2 817
Cotisations sociales	3 756	5 989
<b>Total</b>	<b>48 768</b>	<b>46 951</b>

Les effectifs du Groupe aux dates de clôture sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	30/06/2013	30/06/2012
Employés	15	15
Cadres	229	217
<b>Total</b>	<b>244</b>	<b>232</b>

## NOTE 8 : INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

## 7.8. Amortissements et dépréciation des immobilisations

	30/06/2013	30/06/2012
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5 243	2 567
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	2 721	3 666
Dotations aux provisions pour dépréciation	-	-
<b>Total</b>	<b>7 964</b>	<b>6 233</b>

## 7.9. Coût du risque.

	30/06/2013	30/06/2012
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>0</b>	<b>1 507</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-	1 507
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
<b>Reprise de provisions</b>	<b>254</b>	<b>724</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	254	724
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
<b>Variation des provisions</b>	<b>(254)</b>	<b>783</b>
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	-	-
Autres pertes	-	-
<b>Coût du risque</b>	<b>(254)</b>	<b>783</b>

## 7.10. Gains ou pertes nets sur autres actifs.

	30/06/2013	30/06/2012
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>-</b>	<b>70</b>
Plus-values de cession	-	70
Moins-values de cession	-	-
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	-	-
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>-</b>	<b>70</b>

## 7.11. Impôt sur les résultats

## 7.11.1. Charge d'impôt reconnue en état du résultat global

La charge d'impôt pour le 1<sup>er</sup> semestre de 2013 et 2012, s'analyse comme suit :

	30/06/2013	30/06/2012
Charge d'impôts courants	26 924	30 459
Charge d'impôts différés	390	4 373
<b>Charge d'impôts de la période</b>	<b>27 314</b>	<b>34 831</b>

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme à l'administration fiscale au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur.

## 7.11.2. Variation des impôts différés au cours de la période

	31/12/2012	Montants reconnus en résultat	Montants reconnus en capitaux propres	30/06/2013
Impôts différés actifs	(916)	1 109	(1 486)	(1 293)
Impôts différés passifs	474	(719)	1 414	1 169
<b>Impôts différés actifs / passifs</b>	<b>(442)</b>	<b>390</b>	<b>(71)</b>	<b>(123)</b>

## 7.11.3. Preuve d'impôts

	30/06/2013	30/06/2012
Résultat net de l'ensemble consolidé	51 949	191 155
Impôts exigibles (IS)	26 924	105 090
Impôts différés	390	4 312
<b>Total charge fiscale consolidée IFRS</b>	<b>27 314</b>	<b>109 402</b>
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	79 263	300 557
Taux effectif d'impôt (Total charge fiscale retraitée/résultat comptable IFRS retraité avant impôts)	34,46%	36,40%
Montant de différences de taux mère/filiale	2 013	1 804
Impôt sur différences temporelles	-	-
Effet des autres éléments	-	-
Charge fiscale recalculée	29 327	111 206
<b>Taux d'impôt légal au Maroc</b>	<b>37%</b>	<b>37%</b>

## 7.12. Résultat de base et résultat dilué par action

Les résultats retenus pour le calcul des résultats par action s'analysent comme suit :

	30/06/2013	30/06/2012
Résultat net part du Groupe	52 381	59 278
Nombre d'actions ordinaires émises	5 000 000	5 000 000
<b>Résultat par action en dirhams</b>	<b>10,48</b>	<b>11,86</b>

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres clôture 31 décembre 2011</b>	<b>500 000</b>	-	-	<b>628 930</b>	<b>(1 300)</b>	<b>1 127 630</b>	<b>13 524</b>	<b>1 141 154</b>
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture 31 décembre 2011	500 000	-	-	628 930	(1 300)	1 127 630	13 524	1 141 154
Opérations sur le capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Palements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	(150 000)	-	(150 000)	(2 933)	(152 933)
<b>Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2012</b>	-	-	-	<b>169 980</b>	-	<b>169 980</b>	<b>-689</b>	<b>169 291</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions	(D)	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat	(E)	-	-	-	(6 642)	(6 642)	(292)	(6 935)
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat	(F)	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés	(D) + (E) + (F)	-	-	-	(6 642)	(6 642)	(292)	(6 935)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	784	-	784	-	784
<b>Capitaux propres clôture 31 Décembre 2012</b>	<b>500 000</b>	-	-	<b>649 694</b>	<b>(7 943)</b>	<b>1 141 751</b>	<b>9 610</b>	<b>1 151 361</b>
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture 31 décembre 2012	500 000	-	-	649 433	(7 943)	1 141 490	9 610	1 151 100
Opérations sur le capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Palements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	(150 000)	-	(150 000)	-	(150 000)
<b>Résultat de l'exercice au 30 juin 2013</b>	-	-	-	<b>52 381</b>	-	<b>52 381</b>	<b>(432)</b>	<b>51 949</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions	(D)	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat	(E)	-	-	-	(1 027)	(1 027)	34	(993)
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat	(F)	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés	(D) + (E) + (F)	-	-	-	(1 027)	(1 027)	34	(993)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	0	-	0
<b>Capitaux propres clôture 30 juin 2013</b>	<b>500 000</b>	-	-	<b>551 814</b>	<b>(8 970)</b>	<b>1 042 845</b>	<b>9 212</b>	<b>1 052 057</b>

	31/12/2012	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes	Autres mouvements	30/06/2013
Capital social	500 000					500 000
Réserves consolidées	479 714	168 935		(150 000)	784	499 433
Gains ou pertes latents ou différés	(7 943)				(1 027)	(8 970)
Bénéfice de l'exercice	169 980	(169 980)	52 381			52 381
Capitaux propres - part groupe	1 141 752	(1 045)	52 381	(150 000)	(243)	1 042 845

## NOTE 9 : INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

FLUX DE TRÉSORERIE	30/06/2013	31/12/2012
1. Résultat avant impôts	(A) 79 263	263 583
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7 964	12 817
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des immobilisations	-	-
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-	-
5. +/- Dotations nettes aux provisions	- 131	- 584
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-	-
8. +/- Produits/charges des activités de financement	174	2 463
9. +/- Autres mouvements	- 26 288	- 31 639
<b>10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>	<b>(B) - 18 280</b>	<b>- 21 869</b>
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	- 573 329	1 193 347
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	640 694	- 373 892
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 1 005 277	- 1 140 471
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 595 146	165 070
15. - Impôts versés	- 3 093	- 70 902
<b>16. = Diminution (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)</b>	<b>(C) 654 142</b>	<b>- 226 838</b>
17. FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRE PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	(D) 715 125	14 875
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements	-	-
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 13 980	- 35 725
21. FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	(E) - 13 980	- 35 725
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 150 000	- 143 220
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
24. FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	(F) - 150 000	- 143 220
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
<b>26. AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (Total des éléments D, E et F)</b>	<b>551 145</b>	<b>- 164 070</b>

COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE	30/06/2013	31/12/2012
27. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	80 436	244 506
28. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	27 664	222 491
29. Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	52 772	22 015
30. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A LA CLOTURE	631 581	80 436
31. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	548 240	27 664
32. Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	83 341	52 772
33. VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	551 145	(164 070)

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

- Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de CDG Capital et filiales ;
- Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes lactif et passif et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

## NOTE 10 : INFORMATION SECTORIELLE

CDG Capital exerce ses activités sur un seul secteur opérationnel : activités financières.

## NOTE 12 : PASSIFS ÉVENTUELS

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les exercices 2009 à 2013 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales du Groupe CDG Capital au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR), relatives aux exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.

## NOTE 13 : GESTION DES RISQUES

## I. Stratégie de gestion des risques

CDG Capital s'inscrit dans une approche de gestion intégrée des risques qu'elle encourt dans le cadre de ses activités. Dans ce sens, la Banque accorde une importance majeure à la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des risques efficace, efficient et adapté en permanence. En effet, ledit dispositif fait partie intégrante du fonctionnement général de la banque en se greffant sur l'ensemble des phases stratégiques, décisionnelles, commerciales, opérationnelles et de suivi des activités.

Ceci-dit, l'approche de gestion des risques de CDG CAPITAL est axée autour des objectifs suivants :

- Accompagner les différents métiers de la banque dans leur développement, par l'optimisation de leur rentabilité au regard des paramètres risques inhérents à leurs activités ;
- Sécuriser l'ensemble des activités de la banque par la mise en œuvre permanente de dispositifs proactifs de mesure et de maîtrise des risques.

## II. Mode de gouvernance des risques à CDG Capital :

La gestion des risques au sein de CDG Capital s'applique à l'ensemble des activités et revêt une dimension transversale de par l'implication de l'ensemble des collaborateurs dans sa mise en œuvre. Elle est régie par une « Politique de Gestion Globale des Risques ».

La « Politique de Gestion Globale des Risques » est établie dans le respect des recommandations des autorités de supervision et en application des normes professionnelles et des meilleures pratiques en la matière, notamment le dispositif baïlois. Elle est validée par les hautes instances de gouvernance de la banque.

Elle décrit les règles qui serviront à assurer la meilleure rentabilité par conjugaison de l'atteinte des objectifs de performance à l'observation des meilleurs standards de gestion des risques.

La gestion des risques à CDG Capital est assurée à tous les niveaux organisationnels, notamment :

- Le Conseil d'Administration ;
- La Direction Générale (Comex) ;
- Les Comités Spécialisés : Comité d'Audit, Comité de Gestion des Risques, ALCO [Comité ALM], Comité de crédit, Comité des grands risques, Comité de pilotage et de Contrôle interne et Comité de recouvrement et Contentieux, Comité de Trésorerie ;
- La Direction de Gestion Globale des Risques ;
- Les Entités opérationnelles.

## Missions de la Direction de Gestion Globale des Risques

CDG CAPITAL centralise la gestion de ses risques au niveau de la Direction de la Gestion Globale des Risques (DGGR). Cette dernière a pour mission la gestion, le contrôle et le suivi de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la banque. La DGGR assure principalement les missions suivantes :

- contribuer à la définition des stratégies de négociation, de placement et d'investissement ;
- identifier les risques actuels et ceux potentiels, et élaborer les systèmes permettant leur appréciation ;
- élaborer des limites internes des risques et surveiller leur respect ;
- établir les politiques, les pratiques et d'autres mesures de maîtrise des risques ;
- animer et superviser le système de contrôle permanent de la banque destiné à la gestion et à la surveillance des risques ;
- surveiller la position de la banque par rapport aux limites de tolérance réglementaires ;
- mettre en place des rapports/ reportings sur les résultats de la surveillance des risques à l'attention de la Direction Générale et au Conseil d'administration ;
- veiller à la mise en œuvre des directives et circulaires de Bank Al-Maghrib, des recommandations du Comité de Bâle et des meilleures pratiques reconnues en matière de gestion des risques.

## III. Présentation du profil de risque de CDG Capital

La typologie des risques retenue par CDG Capital évolue au rythme du développement de l'activité et des exigences réglementaires. La gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

- Risques de crédit ou de contrepartie ;
- Risque de concentration ;
- Risques de marché ;
- Risques de la gestion de bilan (liquidité, taux) ;
- Risques opérationnels et Plan de Continuité des Activités.

## 1. Risques de Crédit et de Concentration :

## • Gestion du risque de crédit :

Le risque de crédit est défini comme la probabilité que l'emprunteur ou une contrepartie ne remplisse pas ses obligations contractuelles conformément aux conditions convenues. L'estimation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut représente pour CDG Capital un élément essentiel de l'évaluation de la qualité de l'engagement et par conséquent de la prise de décision.

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements et/ou de règlement – livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux en dehors d'un système sécurisé de règlement. L'estimation de ce risque de contrepartie dépend de l'évaluation des paramètres de marché qui affecte la valeur potentielle future des transactions/contrats engagés avec les contreparties de CDG Capital.

## • Politique de crédit :

CDG Capital a instauré un mode de gouvernance concernant la maîtrise des risques de crédit/contrepartie qui rassemble les concepts, principes et règles à observer durant la vie de l'engagement, du processus de décision d'octroi au suivi courant.

L'organisation globale de l'octroi de crédit/engagement s'appuie essentiellement sur les exigences réglementaires dictées en la matière par Bank Al-Maghrib et sur les normes internes de gestion des risques de crédit.

Ainsi, les décisions de crédit répondent au processus de traitement et de suivi des dossiers de crédit régi par « L'Instruction Interne d'Octroi des Crédits ». Cette instruction décrit le processus d'octroi des crédits au sein de CDG Capital, elle encadre ainsi les règles à suivre par l'ensemble des lignes métiers concernées par le processus de traitement des engagements.

Le processus d'octroi de crédit/engagement est décliné sous les trois étapes suivantes :

- > **La constitution du fonds de dossier d'engagement** : elle est assurée par les apporteurs de business et autres entités opérationnelles de la banque et consiste notamment à produire la KYC (Know Your Client), à recueillir les états financiers de la contrepartie, à préparer l'offre commerciale et à constituer le package « garanties » ;
- > **L'analyse du dossier d'engagement** : elle consiste en l'évaluation du risque de crédit/contrepartie représenté par l'engagement sollicité ainsi que son impact sur les expositions globales de la banque (internes et prudentielles) ;
- > **La prise de décision** : Elle est prise par les instances décisionnelles de CDG Capital qui sont le Comité de Crédit et le Comité des Grands Risques qui émane directement du Conseil d'Administration de la banque.

CDG Capital assure, outre l'analyse des nouveaux dossiers d'engagements, le suivi de ceux en cours sur la base de :

- > L'entretien d'indicateurs d'exposition mesurant le niveau de risque porté par la banque sur chaque contrepartie.
- > Le suivi des limites et autorisations calibrées par contreparties et destinées à encadrer ses engagements.
- > La revue des dossiers de financement sur la base d'un échéancier de renouvellement de crédit interne.
- > La requalification des profils de risques des contreparties sur la base de la mise à jour des notes de signatures issues des systèmes de notation interne de la banque (Grandes entreprises et établissements bancaires).

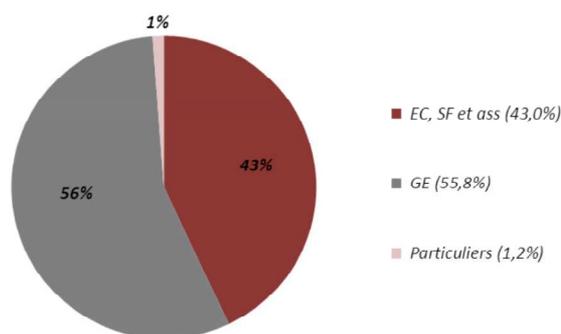
Par ailleurs et en complément aux dispositifs de notation interne disponibles (Grandes entreprises et établissements bancaires), CDG Capital a mis en place un troisième système de notation propre au segment « Financements Spécialisés ». Ce système de notation est aujourd'hui en phase de test avec la ligne métier concernée.

## • Profil des contreparties

La répartition des contreparties de CDG Capital est faite selon une segmentation prudentielle de Bâle II, offrant une classification des différents profils de risque auxquels la banque est exposée.

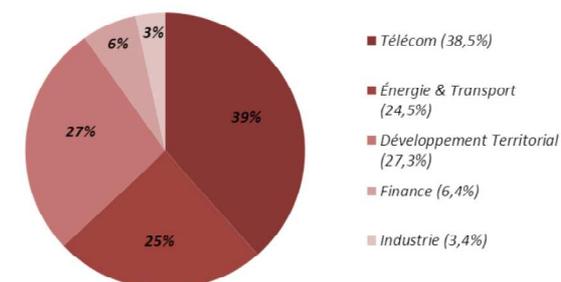
Cette répartition fait ressortir une prédominance des contreparties grandes entreprises et des établissements de crédits (cf figure n°1).

Figure N°1 : Répartition des contreparties par classes d'actif au 30/06/2013



Pour les grandes entreprises, les secteurs financés par CDG Capital demeurent diversifiés, avec une présence sur le secteur des télécommunications, du développement territorial et de l'énergie (cf figure n°2).

Figure N°2 : Répartition des crédits par secteurs d'activité au 30/06/2013



#### • Gestion du risque de concentration :

Le risque de concentration représente le risque que la perte entraînée par le défaut d'une contrepartie soit aggravée par la taille de l'engagement sur cette même contrepartie ou sur les groupes d'intérêt auxquels elle est apparentée et dont elle peut entraîner le défaut.

La gestion du risque de concentration est assurée à travers la centralisation des informations relatives à l'ensemble des engagements pris par les entités de CDG Capital. Elle permet également de disposer en permanence :

- > D'une vision globale du profil d'exposition en risque de crédit/contrepartie de la banque et de son évolution.
- > D'un outil de pilotage du risque de concentration conformément aux limites internes et réglementaires fixées.

Une synthèse des engagements de la banque est adressée à la Direction Générale, aux directions concernées et présentée à l'occasion de chaque Comité d'Audit interne et Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le Comité de Crédit tient compte du risque de concentration dans son examen des différents dossiers d'engagement.

#### • Gestion du risque de contrepartie sur les opérations de marché

CDG Capital accorde une importance particulière au suivi de son exposition au risque de contrepartie dans le cadre des opérations de marché relevant du portefeuille de négociation afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance. Des limites internes ou d'autorisation sont ainsi définies pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics) et sont annuellement mises à jour. Leur calibrage dépend essentiellement de la qualité de risque des contreparties et des limites de concentration réglementaires dictées Bank Al Maghrib.

#### 2. Risques de Marché :

Le risque de marché se définit comme le risque de perte pouvant résulter de la fluctuation de la valeur du portefeuille de négociation de la banque en raison de l'évolution des paramètres de marché (courbes de taux, indices de marché, taux de change, etc.).

Le dispositif de gestion du risque de marché adopté au sein de la banque se décline en quatre niveaux indépendants hiérarchiquement :

- La salle de marchés, SDM : il s'agit du premier niveau de contrôle. Il est notamment responsable de la déclinaison des stratégies de placement et du respect des limites internes validées ;
- Le Middle Office : véritable relai de la DGG, il a pour rôle d'assurer la régularité des opérations et le respect de l'ensemble des limites d'exposition et d'intuitu personae fixées ;
- La DGG, chargée d'une part de fixer et de mettre à jour les limites internes d'activité, et d'autre part de contrôler, d'analyser et de suivre les différentes positions de la banque. Elle édicte dans ce sens des reportings adressés à la Direction Générale ;
- La Direction Audit Interne : chargée de réaliser des analyses critiques et indépendantes de la qualité du dispositif. Elle intervient dans le cadre des missions d'audit ou ponctuellement à la demande de la Direction Générale ou du Comité d'Audit.

Par ailleurs, le dispositif de gestion des risques de marché de CDG Capital est doté d'un modèle interne de VaR homologué par Bank Al Maghrib depuis mars 2013. Cela traduit la volonté de la banque de renforcer les outils d'encadrement et de mesure des risques de marché, d'assurer l'alignement des dispositifs de gestion des risques de marché avec les meilleures pratiques en la matière ainsi que l'optimisation de la consommation et de l'allocation des fonds propres.

Ainsi l'adoption de l'approche avancée a permis d'obtenir une mesure des risques plus sensible aux risques inhérents à chaque portefeuille et en tenant compte des facteurs de risques observés sur le marché.

L'indicateur de VaR est intégré dans la gestion opérationnelle des risques de marché via la mise en place de limites de VaR, d'un suivi quotidien de l'indicateur et d'un reporting interne adressé à la Direction Générale et aux opérateurs de la Salle de Marchés.

#### • Dispositif des limites internes

La maîtrise des risques de marché encourus par CDG Capital est assurée via un système de limites internes des investissements de la Salle de Marchés qui vient en complément des différents dispositifs en vigueur.

Conformément aux « best practices » à l'international, les opérateurs de la Salle de Marchés sont les premiers garants du respect des différentes limites préalablement à l'intervention du Middle Office qui contrôle le respect des limites en vigueur.

En outre, les dépassements des limites internes nécessitent l'autorisation préalable de la Direction Générale sur la base d'une demande soumise à l'analyse de l'entité chargée de la gestion des risques. Ces demandes contiennent les caractéristiques de l'opération ainsi que toute information complémentaire pouvant faciliter l'analyse de l'opération.

Une procédure interne fixe les modalités et la démarche de mise en place et de mise à jour des limites internes. La révision du dispositif de limites est effectuée selon une fréquence annuelle. Cette révision peut également intervenir à la demande de la Direction Générale, la Salle de Marchés ou de l'entité chargée de la gestion des risques.

#### • Risque de taux d'intérêt (Trading book)

Le risque de taux sur le portefeuille de négociation est maîtrisé moyennant une batterie de limites internes. Ces limites portent sur les encours, les expositions par émetteur, les seuils d'alerte fixés pour limiter les pertes potentielles ainsi que les durations et les sensibilités maximales. Le respect des limites est assuré par le Middle Office en amont de la validation des opérations et en post-marché par l'entité chargée de la gestion des risques.

Le dispositif de gestion du risque de taux englobe également des limites de VaR fixées pour le portefeuille de négociation.

CDG Capital détermine les limites du portefeuille de négociation sur la base des anticipations et analyses internes des évolutions de la courbe des taux et des niveaux des spreads des émissions privées.

En outre, plusieurs scénarios de « stress test » sont appliqués au portefeuille de négociation permettant de mesurer le risque encouru en cas de variations extrêmes des paramètres de marché.

#### • Risque sur titres de propriété

Le marché boursier marocain se caractérise par une baisse notable des liquidités dans le sillage d'une conjoncture internationale difficile.

Face à ce constat, la gestion de risques du portefeuille Action de CDG Capital s'est caractérisée par une tendance prudente et anticipative.

En matière de titres de propriété, l'objectif premier de CDG Capital est de garantir la liquidité du portefeuille en vue de limiter les pertes pouvant résulter d'une évolution défavorable de la bourse de Casablanca.

#### • Risque de change

En vue de renforcer et élargir l'offre commerciale présentée à la clientèle de la banque, CDG Capital a entamé un processus de développement des produits de change. Pour accompagner ce développement, un système de limites internes et réglementaires des positions est mis en place pour assurer une maîtrise parfaite du risque de change.

#### • Risque sur produits dérivés et structurés :

L'activité de produits dérivés et structurés a été lancée par CDG Capital conformément à une procédure interne de lancement de nouveaux produits et en concertation avec l'autorité de supervision.

Eu égard aux risques qui caractérisent ce type de produit, la banque opte dans un premier temps pour une gestion en back to back de ses positions sur produits dérivés.

Le suivi et la mesure des risques liés à ces positions sont assurés en conformité avec les recommandations du superviseur relatives aux produits dérivés.

#### 3. Risques structurels :

L'examen régulier de l'adéquation de la structure du bilan aux profils de taux et de liquidité de CDG Capital constitue la vocation principale de la gestion des risques structurels, telle que définie dans la politique interne de gestion des risques de taux et de liquidité et validée par le Conseil d'Administration.

La gestion des risques structurels englobe :

- La mesure de l'exposition de la banque aux différentes sources de risques de taux et de liquidité, à travers la détermination des gaps de taux et des impasses de liquidité par le biais d'une application interne dédiée et sur la base des conventions d'écoulements actualisées sur une base d'un historique des comportements des postes non échancés du bilan ;
- La conception et la mise en œuvre d'un programme de stress test de taux et de liquidité, pour évaluer en permanence la capacité de la banque à tenir dans d'éventuelles situations de crise ;
- La veille au respect des limites internes relatives aux profils de taux et de liquidité de la Banque ;
- La production des reportings internes remontés régulièrement au top-management de la Banque et permettant le suivi de l'évolution des profils des risques structurels ;
- La production des reportings réglementaires adressés à Bank Al Maghrib ;
- La participation aux travaux du Comité ALCO en vue de présenter la position de la banque vis-à-vis des risques structurels et de valider les études et analyses effectuées par l'organe chargé de la gestion des risques structurels.

Pour réduire l'impact financier des risques structurels, et afin de suivre la dynamique de réforme établie par la banque centrale, un effort permanent est réalisé en vue d'instaurer une nouvelle batterie d'indicateurs de risques et de revue des conventions utilisées.

#### • Gestion du risque global de taux d'intérêt

Le risque global de taux d'intérêt est défini comme étant l'impact négatif que pourrait avoir une évolution défavorable des taux d'intérêt sur la situation financière de la Banque, du fait de l'ensemble des opérations du bilan et du hors bilan (portefeuilles de

négociation et bancaire).

La mesure et le contrôle du risque de taux repose essentiellement sur l'analyse de la structure du bilan et du hors bilan par nature taux (taux fixe/taux variable) et sur l'interprétation des gaps de taux calculés par tranches d'échéances en vue de prévoir les risques encourus face à une baisse ou à une hausse des taux.

Afin d'éviter toute zone de risques potentiels, CDG Capital a fixé dans le cadre de son dispositif de gestion des risques les limites internes quant à son exposition au risque de taux.

Par ailleurs, l'application des scénarios de stress test permet de simuler l'impact des transmissions de la courbe des taux sur le PNB prévisionnel ainsi que sur la valeur économique des fonds propres de la Banque :

#### • Gestion du risque de liquidité

La mesure et le contrôle du risque de liquidité au sein de la CDG Capital est assurée selon deux dimensions :

- Une dimension à court terme qui consiste en l'évaluation de l'adéquation des emplois liquides mobilisables aux ressources exigibles dans un horizon d'un mois. Ceci se traduit par le respect en continu du coefficient réglementaire de liquidité. Ce dernier connaît actuellement une réforme réglementaire pour répondre davantage aux normes de Bâle III, à travers le nouveau ratio de liquidité à court terme (LCR). CDG Capital participe activement aux travaux de simulations et d'études d'impact relatifs à l'implémentation du dit ratio.
- Une dimension globale qui assure plutôt l'adéquation de la nature et des maturités des ressources à celles des placements de la banque.

Aussi, CDG Capital est dotée d'un système de limites internes qui permet de se prémunir contre les crises de liquidités, complété par des scénarios de stress test pour vérifier en permanence la capacité de la trésorerie immédiate à couvrir les sorties massives de liquidités.

D'autre part, parmi les missions capitales émanant du Comité de Trésorerie, figure la définition des stratégies et instruments nécessaires pour une gestion optimisée de la trésorerie à court terme de la Banque.

#### 4. Risques Opérationnels et Plan de Continuité de l'Activité

La gestion des risques opérationnels inhérents aux activités de CDG Capital constitue un dispositif transversal nécessitant l'implication et la participation de tous les organes et métiers de la Banque. Ce dispositif mis en place vise à identifier, mesurer et se couvrir contre les risques opérationnels portés par les activités de la banque.

Conformément à la politique de Gestion Globale des Risques, CDG Capital s'est dotée d'une politique de Gestion des Risques Opérationnels. Cette politique formalise les rôles et assure l'implication de l'ensemble des acteurs en charge de la maîtrise et la gestion des risques opérationnels.

La gestion des risques opérationnels de la banque est matérialisée par le déploiement de dispositifs dédiés :

- Dispositif de gestion des incidents opérationnels : dispositif permettant d'identifier les incidents opérationnels, les quantifier et mesurer leurs impacts sur CDG Capital d'une part. D'autre part, permettant d'assurer leurs traitements et d'éviter de nouvelles survenances.
- Dispositif de gestion des risques opérationnels : dispositif dynamique de gestion des risques opérationnels portant sur l'ensemble des activités métiers et support de la banque. Ce dispositif repose sur l'identification des zones de risques et la mise à jour permanente de la cartographie des risques opérationnels, leur cotation au regard de leur fréquence et de leur impact potentiels, la conception des dispositifs de maîtrise y afférents et le suivi de la mise en œuvre de ces derniers dans le cadre de la surveillance des risques.

Afin de se prémunir contre l'éventuelle survenance d'une menace de nature à perturber significativement le bon déroulement de son activité, CDG Capital a initié depuis janvier 2009 la mise en place de son Plan de Continuité d'Activité,

Le projet englobe plusieurs composantes et a pour but précis lors de sa première phase la couverture contre deux scénarios majeurs :

- Destruction partielle ou totale des locaux de CDG Capital et ses filiales ;
- Panne informatique majeure.

Le premier semestre de 2013 a permis d'enregistrer une avancée importante sur les différentes phases du chantier. Ainsi, les plans suivants ont été finalisés :

- Plan de Gestion des Crises ;
- Plan de Communication ;
- Plan d'Hébergement des utilisateurs ;
- Plan de Secours Informatiques.

Les tests de bon fonctionnement des plans mis en place ont été préparés durant le premier semestre et seront déroulés avant la fin de l'année.

#### IV. Système de contrôle permanent

CDG CAPITAL a mis en œuvre, depuis sa création, plusieurs dispositions visant la mise en place et le renforcement continu de son système de contrôle interne.

Au-delà des exigences réglementaires en la matière, CDG CAPITAL se veut compter sur un système de contrôle interne intégré, efficace, efficient, opérationnel, global, et en corrélation étroite avec la gestion des risques inhérents aux activités de la banque.

Natamment, l'ensemble des métiers de la banque s'inscrivent dans le cadre d'un système de contrôle permanent des opérations ayant pour objectifs de s'assurer que l'ensemble des activités de la banque soit contrôlé et que l'ensemble des risques soit surveillé de façon permanente.

Ce système se base sur quatre principes fondamentaux :

- Une séparation stricte entre les tâches opérationnelles et les activités de contrôle,
- Un cadrage des responsabilités,
- Une traçabilité intégrée.

Le Contrôle Permanent au sein de CDG Capital est mis en œuvre à tous les niveaux organisationnels impliquant ainsi la vigilance de l'ensemble des collaborateurs. Il est matérialisé et déployé à travers un manuel de contrôle couvrant l'ensemble des activités, un plan de supervision et un plan de communication. Ses composantes permettent, en effet, de détecter et de régulariser en temps opportun toutes anomalies pouvant survenir courant l'exercice des activités.

#### V. Profil de solvabilité :

Grâce à la qualité de ses fonds propres prudentiels qui s'alignent parfaitement à l'évolution de ses activités, CDG Capital maintient toujours un bon profil de solvabilité en respect de la limite réglementaire de 12%.

Le profil de solvabilité demeure capable de supporter et d'accompagner l'évolution de l'activité de CDG Capital.



**GRUPE CDG CAPITAL**



**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2013**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CDG Capital et ses filiales (Groupe CDG CAPITAL) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier AU 30 JUIN 2013. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.052.057, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 51.949.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CDG Capital arrêtés AU 30 JUIN 2013, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 26 septembre 2013

**FIDAROC GRANT THORTON**



**Faïçal MEKOUAR**

Assucé

**DELOITTE AUDIT**



**Ahmed BENABDELKHALEK**

Assucé